

Séance du mercredi 20 mai 2026

Date de convocation
15/05/2026**Début de séance :**
21h19**Conseillers**
En exercice : 11
Présents : 10
Suffrages exprimés : 10**Secrétaire de séance :**
BROCHARD
Marie-Eliane**Vote :**
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le **mercredi 20 mai 2026 à 20h19**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de **Sébastien NOEL**, le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du CGCT.

Membres du Conseil municipal	Présents	Absents avec procuration	Absents sans procuration
NOEL Sébastien	OUI	-	-
GARCIA Ève	OUI	-	-
GALLAIS Xavier	OUI	-	-
MOUNIR Béatrice	OUI	-	-
GARCIA Guy	OUI	-	-
BROCHARD Marie-Éliane	OUI	-	-
TOULOUSE Jérôme	OUI	-	-
GALLAIS Cécile	OUI	-	-
PRETE Damien	-	OUI	-
SAINT-JOAN Anne	OUI	-	-
MONLON-BORREL Jean-Louis	OUI	-	-

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Désignation d'un référent numérique au sein de la Haute-Garonne Numérique

Le Maire informe le Conseil Municipal de Belleserre que :
le syndicat mixte Haute-Garonne Numérique sollicite la désignation d'un référent numérique au sein du Conseil municipal, afin de faciliter les relations entre le syndicat et la commune.
Il précise que ce référent sera chargé de suivre les relations entre Haute-Garonne Numérique et la commune, notamment concernant :

- le déploiement et le suivi de la fibre optique ;
- les demandes liées aux nouveaux habitants ;
- les incidents de réseau ;
- le décommissionnement du réseau cuivre ;
- ainsi que toute question relative au numérique intéressant la commune.

Le référent désigné sera l'interlocuteur privilégié des équipes et techniciens de Haute-Garonne Numérique. Il pourra également servir d'interface auprès des administrés sollicitant la commune sur les sujets numériques, en particulier ceux liés à la fibre optique.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal de Belleserre,
DÉCIDE

- de désigner **M. TOULOUSE Jérôme** en qualité de référent numérique de la commune auprès de Haute-Garonne Numérique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (10 voix pour).

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits,

Extrait certifié conforme par le Maire
Le 20 mai 2026
Le Maire, Sébastien NOEL

